

Actualité

Le 31/03/2020 CHINE : Les iLabour3 détenus arbitrairement depuis plus d'un an

Le 20 mars 2020 a marqué le premier anniversaire de l'arrestation des défenseurs des droits des travailleurs Wei Zhili et Ke Chengbing, tandis que leur collègue Yang Zhengjun est détenu depuis le 8 janvier 2019. Inculpés pour avoir « cherché querelle et provoqué des troubles », ceux que l'on appelle les « iLabour3 » risquent jusqu'à 10 ans de prison.

Wei Zhili, Ke Chengbing et Yang Zhengjun n'auraient jamais dû être arrêtés pour avoir fait usage de leur liberté d'expression. L'ACAT appelle à leur libération immédiate et inconditionnelle ainsi qu'à la levée des charges qui pèsent à leur rencontre.

✓ *Soutenez vous aussi Wei Zhili, Ke Chengbing et Yang Zhengjun en appelant à leur libération sur les réseaux sociaux, à l'aide du hashtag #FreeiLabour3 !*

Le 25/03/2020 Émirats arabes unis France Arabie Saoudite Yémen : Mobilisation en ligne pour les 5 ans du conflit au Yémen



Le 26 mars 2015, l'Arabie saoudite à la tête d'une coalition internationale, lançait une intervention militaire au Yémen. En cinq ans, le conflit a fait plus de 100 000 morts, dont 12 000 civils tués lors d'attaques. L'ACAT, avec d'autres ONG, appelle à une mobilisation en ligne pour dénoncer la poursuite des ventes d'armes européennes à la coalition menée par l'Arabie saoudite.

Juste pour info car la date est passée et si vous comprenez quelque chose aux réseaux sociaux !!!

Comment faire ?

1. Télécharger et imprimer le [visuel de l'ACAT](#) appelant à stopper la vente d'armes.
2. Se prendre en photo avec le visuel comme sur [cet exemple](#).
3. Poster sa photo sur les réseaux sociaux à partir de 12h le mercredi 25 mars 2020
 - a. En ajoutant un message comme **Déjà 5 ans de conflit au Yémen, Stop à la complicité de la France, Stop aux ventes d'armes !**
 - b. En utilisant les hashtags **#StopArmingSaudi #WarInYemen #MadeInEurope**
 - c. Sur Twitter, tagger **@ACAT_FRANCE, @_ENAAT, @Elysee, @EmmanuelMacron, @francediplo, @JY_LeDrian, @Armees_Gouv, @florence_parly, @AN_AfEt**
4. Partager, liker retweeter !

APPEL DU MOIS (LETTRE JOINTE) Le 23/03/2020 ANGOLA : Je demande justice pour les victimes de Monté Sumé

En avril 2015, la Police d'intervention rapide débarque au campement de l'église évangélique du pasteur José Julino Kalupeteka, accusé de pratiques sectaires. Son interpellation tourne au massacre de fidèles. Cinq ans plus tard, les forces de l'ordre impliquées dans ces graves violations des droits humains n'ont toujours pas été jugées.

Une chasse à l'homme sans témoins gênants

Le 16 avril 2015, munis d'un mandat d'arrêt, des éléments de la police d'intervention rapide (PIR) débarquent au campement de José Julino Kalupeteka, leader de l'église « *Luz do Mundo* », située dans la zone de Sao Pedro Sumé (dit Monté Sumé). Ils essayent de le convaincre de se rendre mais ce dernier refuse d'être menotté devant ses fidèles. Plusieurs de ces derniers interviennent et l'un des policiers fait feu, déclenchant les premières violences qui font plusieurs morts parmi les forces de l'ordre. Les éléments de la PIR commencent à tirer au hasard sur tous les adeptes. Durant deux semaines, Une vaste opération de représailles est menée contre les membres de l'église, accusés d'acte de guerre contre les autorités : Une véritable chasse à l'homme supervisée par un représentant des services de l'Etat.

Un massacre passé sous silence

Après 38 années de règne, jalonnées de graves violations des droits humains, José Eduardo dos Santos a quitté le pouvoir. Son successeur João Lourenço, président depuis septembre 2017, a montré des signes de changement : les violences semblent avoir diminué en nombre et certains des responsables hiérarchiques des forces soupçonnées

d'exactions ont été écartés de leurs postes. Il reste à s'attaquer à l'impunité : établir la vérité sur les crimes commis sous l'ancien régime et rendre justice aux victimes. Lors du massacre de Monté Sumé, les autorités avaient dénombré 22 morts dont 9 policiers mais l'opposition avait évoqué jusqu'à mille victimes. Le président João Lourenço, devrait à l'occasion de la commémoration des cinq ans de ce massacre, demander l'ouverture d'une enquête judiciaire sur ces faits.

Jusqu'à ce jour, seuls des membres de l'église ont été condamnés à des peines de prison. José Julino Kalupeteka a été condamné à 28 ans d'emprisonnement à l'issue d'une parodie de procès, en avril 2016. Selon le code pénal, la peine maximale de prison en Angola est de 24 ans.

Les victimes de cette tragédie commémorent chaque année, en cachette et dans le silence, ces faits survenus il y a maintenant cinq ans. L'ACAT demande à ce que vérité et justice, droits internationalement reconnus pour les victimes, soit rendues. Les auteurs de graves violations des droits humains doivent être jugés et condamnés pour les actes illégaux commis.

Le 10/03/2020 **BURUNDI : Des experts des Nations unies dénoncent la condamnation de quatre journalistes burundais**

Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Térance Mpozenzi sont injustement emprisonnés au Burundi pour avoir exercé leur métier de journalistes. Ils ont été condamnés à deux ans et demi de prison à l'issue d'un procès politique entaché d'irrégularités.

Le 06/03/2020 **SYRIE : Appel pour Idlib : combien encore de victimes innocentes pour qu'enfin les armes se taisent ?**

La situation humanitaire dans la « poche d'Idlib » vire au cauchemar : 900.000 déplacés, expulsés de leurs terres et de leurs villages par la progression de l'armée syrienne lancée à la reconquête de tout le territoire national, s'entassent dans une ville qui n'accueillait auparavant que 150.000 habitants. Six associations et mouvements, dont l'ACAT-France, lancent un appel.



Communiqués

Le 31/03/2020 **Émirats arabes unis Allemagne France Arabie Saoudite Yémen : Vente d'armes : 5 ONG saluent l'engagement de l'Allemagne et appellent les autres gouvernements à faire de même**

ACAT-France, ALQST, Campaign Against Arms Trade (CAAT), Gulf Centre for Human Rights (GCHR) et MENA Rights Group saluent la décision de l'Allemagne de prolonger son embargo sur les armes à destination de l'Arabie Saoudite et appellent les autres gouvernements à suivre son exemple, alors que la guerre du Yémen marque sa cinquième année. En outre, les organisations demandent aux autorités allemandes de l'étendre en y incluant l'interdiction d'exporter des pièces détachées et des composants et en suspendant les ventes d'armes à toutes les parties au conflit.



Le 25/03/2020 **EGYPTE : Un an d'abus physiques et psychologiques pour Eman Al-Helw et Hossam Ahmed**

Cela fait plus d'un an que l'actrice et de la défenderesse des droits humains Eman Al-Helw et du transgenre Hossam Ahmed sont détenu.es. Il.les ont tous les deux été arrêté.es le 28 février 2019, ainsi que 70 autres personnes, dans le cadre d'une campagne d'arrestation de masse déclenchée par des critiques de l'action du gouvernement sur les réseaux sociaux et des appels à manifester suite à un accident de train en gare de Ramsès qui a fait 22 morts et 43 blessés le 27 février 2019. Il.les sont retenu.es dans le cadre de l'enquête de la Sécurité d'Etat numéro 1739 de 2018.

Par conséquent, nous demandons au gouvernement égyptien de:

1. Abandonner toutes les poursuites contre Eman Al-Helw et Hossam Ahmed, les libérer immédiatement et inconditionnellement, ainsi que les autres personnes détenues dans l'affaire 1739/2018.
2. Dans le cadre de leur détention, s'assurer que le traitement de Eman Al-Helw et Hossam Ahmed correspond aux principes énoncés dans l'Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement, adopté par l'assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 43/173 du 9 décembre 1988.
3. Libérer tous les prisonniers politiques ; cesser la persécution des militants et défenseurs des droits humains en raison de l'exercice de leur liberté d'expression.



Le 04/03/2020 GRECE TURQUIE : Lettre à Emmanuel Macron : situation à la frontière entre la Grèce et la Turquie

30 organisations dont l'ACAT demandent au président de la République Emmanuel Macron d'œuvrer pour accueillir dignement celles et ceux venus frapper aux portes de l'Union européenne. L'ACAT rappelle l'Union européenne à son mécanisme de solidarité censé garantir le respect des droits et la dignité des personnes à ses frontières.



COVID 19 :

Le 03/04/2020 FRANCE : Sans logis : le Conseil d'État rejette la demande des associations attaquant les carences de l'État

Face aux carences de l'État dans la protection des personnes les plus précaires à la rue ou mal logées, neuf associations ont saisi en urgence le Conseil d'État. Mais le Conseil d'État a rejeté, jeudi 2 avril, la saisine de la Fédération nationale Droit au logement, la Ligue des droits de l'Homme, l'association Élu/es contre les violences faites aux femmes, Utopia 56, Droits d'Urgence, le Gisti, l'Action chrétienne contre la torture et l'association KÂLÎ. Nous attendons maintenant que le gouvernement passe à l'acte et permette aux personnes qui en ont besoin d'accéder à un logement individuel sans passer par l'ouverture de gymnases mais par la réquisition des très nombreux logements vides qui, selon nous, reste la seule solution digne et juste.

Nous remercions Maître Lorraine Questiaux et Maître Régis Froger qui ont porté cette requête gracieusement et fourni un travail intensif.

Un toit c'est un droit !



Le 27/03/2020 **FRANCE : Covid-19 : Pas de double peine pour les plus vulnérables**

Les mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur pour les premières d'entre elles depuis une semaine afin de lutter contre la propagation de l'épidémie du Covid-19. Pourtant, aucune mesure particulière à la hauteur du danger que représente ce virus et sa propagation n'est prise pour protéger les personnes sans abri ou logées en hébergement collectif, les plus vulnérables, pourtant soumises aux mêmes règles de confinement que le reste de la population et dans l'impossibilité matérielle de les respecter.

Le 24/03/2020 **Émirats arabes unis Bahreïn Algérie Égypte Sahara Occidental Iran Irak Israël Jordanie Koweït Liban Libye Maroc Oman Palestine Qatar Arabie Saoudite Syrie Tunisie Yémen : COVID-19 : Appel à protéger les prisonniers en Afrique du nord et Moyen-Orient**

À la lumière de la pandémie de COVID-19 – qualifiée « d'urgence de santé publique de portée internationale » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – nous, les 40 organisations soussignées, exprimons notre vive inquiétude quant à la situation des détenu-e-s et des prisonnier.e.s dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (ANMO). Si certains États de la région ont pris des mesures positives pour protéger la population dans son ensemble, la population carcérale reste particulièrement exposée à la propagation du virus.

Nous appelons l'Organisation mondiale de la santé, le Comité international de la Croix-Rouge et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à publier des déclarations publiques et des directives mettant en évidence les recommandations et les meilleures pratiques à l'attention de tous les gouvernements en matière de détention et d'emprisonnement en période de pandémie.

Le 20/03/2020 **Covid-19 : Nous restons mobilisés !**

Comme vous le savez, nous vivons depuis quelques jours une situation absolument inédite. Nous sommes confrontés à une crise sanitaire sans précédent qui impacte notre quotidien, notre mode de vie, et nous oblige tant individuellement que collectivement, à nous organiser pour préserver notre santé et celle d'autrui.

L'ACAT a elle aussi répondu à la gravité de la situation en prenant rapidement des mesures destinées à protéger ses salariés, ses bénévoles comme l'ensemble de ses membres et partenaires.

Ainsi :

Les permanences Asile habituellement assurées au siège de l'ACAT-France les lundis et jeudis, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Toutefois, le suivi des dossiers de demande d'asile les plus urgents et sensibles, sera assuré.

Le secrétariat national est fermé depuis lundi 16 mars et ce jusqu'à nouvel ordre. Cependant l'activité de notre organisation, bien que ralentie et restreinte, est maintenue puisqu'une large partie de l'équipe professionnelle poursuit ses missions en télétravail.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension, notamment quant à l'impact que cette organisation temporaire aura sur nos délais de réponse qui seront probablement plus longs.

Néanmoins, **cette crise exceptionnelle n'aura en aucun cas raison de notre engagement**, de notre mobilisation aux côtés des victimes, ni de notre action pour la défense de la dignité et les droits humains partout où ils sont menacés.

Nous ne baisserons pas la garde et resterons vigilants !

Que ce soit sur [la situation des lanceurs d'alerte chinois](#), disparus après avoir tenté de couvrir l'épidémie du coronavirus à Wuhan, [les conditions de vie des sans-abri](#) et [des personnes privées de liberté](#) face au virus, ou encore des dérives potentielles liées à des États quasiment dotés des pleins pouvoirs dans le cadre de l'alerte pandémique...

Comme [les experts indépendants des Nations unies](#) l'ont récemment déclaré :

«Tout en reconnaissant la gravité de la crise sanitaire actuelle et en admettant que l'utilisation des pouvoirs d'urgence est autorisée par le droit international (...), toute réponse d'urgence au coronavirus doit être proportionnée, nécessaire et non discriminatoire».

Nous y veillerons.

En attendant, nous vous prions de prendre bien soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers. Nous avons besoin de votre soutien. Alors **restez chez vous, mais restez mobilisés pour protéger la vie** : la vôtre et celle des autres.

Continuez à vous battre à nos côtés pour la défendre à tout prix !

Solidairement,

L'équipe de l'ACAT.

Le 18/03/2020 **FRANCE : Face à la crise sanitaire, l'enfermement des personnes étrangères doit immédiatement cesser**

L'ACAT, au travers de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE) dont elle est membre, s'alarme de voir que des personnes (hommes, femmes, enfants) sont toujours privées de liberté dans les centres de rétention administrative (CRA), les locaux de rétention administrative (LRA), les zones d'attente (ZA) et les constructions modulaires du poste de police de Menton pont Saint-Louis.

Organisations membres de l'Observatoire de l'enfermement des étrangers : ACAT-France, Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), Anafé, Comede, Droit d'urgence, Fasti, Genepi, Gisti, La Cimade, Ligue des droits de l'homme, MRAP, Observatoire Citoyen du CRA de Palaiseau, Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM)

Le 17/03/2020 **FRANCE : Salubrité publique en période d'épidémie : une urgence humaine et sanitaire**

Depuis plusieurs années, associations et collectifs alertent les institutions sur la situation des personnes à la rue à Paris et dans sa proche périphérie qui ne fait que s'aggraver. Rien n'a bougé depuis, pire la situation n'a cessé de se dégrader.

Face à la crise sanitaire, les institutions ont la responsabilité de protéger toutes ces personnes. C'est pourquoi, associations et collectifs, nous demandons :

- La réquisition des centres culturels, des bâtiments scolaires vides et de tout autre lieu permettant un hébergement et la mise en place des mesures de précaution, afin de mettre à l'abri toutes les personnes qui dorment dehors en Île-de-France et de permettre la mise en place des mesures sanitaires et d'hygiène nécessaires pour faire face au virus
- La mise en place de distributions alimentaires organisées par les pouvoirs publics pour pallier le fait que les associations ne peuvent plus poursuivre leur action dans ce domaine.
- L'installation ou la réouverture de points d'eau les plus nombreux et les plus accessibles possibles, et la mise à disposition de savon et de gel hydroalcoolique, de manière à ce que les personnes à la rue puissent appliquer les recommandations faites par les autorités de santé publique.
- L'accès pour tout demandeur d'asile aux conditions matérielles d'accueil par l'OFII afin de permettre à toutes et tous de disposer d'un minimum de ressources financières pour pouvoir faire face aux mesures de confinement demandé.
- L'interdiction des expulsions visant les personnes hébergées dans les structures d'urgence

